

Délibération transmise en Préfecture le :
Procès-verbal publié le :
Liste des délibérations affichée le :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 16
Nombre de procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 18
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2024

Présents : Mme NEAU-REDOIS Véronique, Mme SOULLARD Maude, M. CHAMBRAGNE Sébastien, Mme BREBION Christelle, M. VIRMOUT Cédric, Mme LE ROCH Lénaïck, M. COULONNIER Germain, Mme HAURAY-ROUSSET Nathalie, Mme LEBUZIT-RACAPE CHAUVET Gwenaelle, Mme LEVEQUE Anita, M. HARDY David, Mme JAUNET Karine, Mme MAOULIDA Anne, M. LOISEAU Julien, Mme MUSSO Florine, M. ROY Mickael.

Excusés :

Mme PUJET Rolande donne procuration à Mme NEAU-REDOIS Véronique
M. DABIN Stanislas

M. CHARRIER Nicolas donne procuration à Mme JAUNET Karine

Président de séance : Mme NEAU-REDOIS Véronique

Secrétaire de séance : Mme MAOULIDA Anne

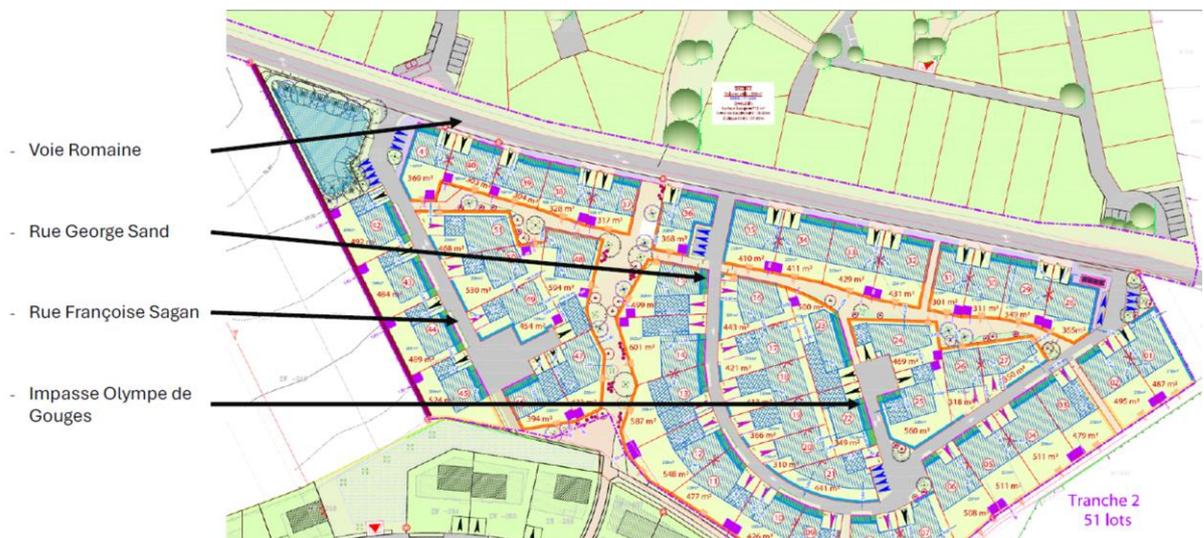
2024.10.04 : ZAC DE L'ARDILLAIS – TRANCHE 2 - DENOMINATION DES VOIES

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), aux termes duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L.2121-30 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que la dénomination des voies communales est établie par une délibération du conseil municipal.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient à ce dernier de fixer la dénomination des voies lorsque celles-ci sont communales. Elle présente le travail de la commission urbanisme à ce sujet et les propositions de dénominations des voies de la Tranche 2 de la ZAC de l'Ardillais :

- Voie Romaine
- Rue George Sand
- Rue Françoise Sagan
- Impasse Olympe de Gouges.



Après échange de l'assemblée, il est décidé de modifier la rue Française Sagan en Impasse Française Sagan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

DE DÉNOMMER les rues de la deuxième tranche de la ZAC de l'Ardillais, selon le plan ci-dessus présenté avec les noms suivants :

- Voie Romaine
- Rue George Sand
- Impasse Française Sagan
- Impasse Olympe de Gouges

CHARGE le Maire de communiquer cette information aux services de secours, du cadastre, de la poste et tout autre service concerné.

DIT que la présente délibération sera adressée à la Préfecture de Loire-Atlantique

ADOPTÉ PAR :

Votes	Sens du vote	Nom des votants
18	Pour	Unanimité

A BOUSSAY, le 16 octobre 2024

Signature du Président de Séance
Le Maire
Mme NEAU-REDOIS Véronique

Signature du Secrétaire de séance
Mme MAOULIDA Anne